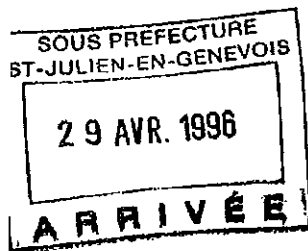




EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la commune de MONNETIER-MORNEX 74560,

- Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le danger représenté par le mauvais état du Tunnel du Pas de l'Echelle sis à MONNETIER ;



A R R E T E

- ARTICLE 1 : A compter du *vendredi 26 avril 1996* et ce jusqu'à nouvel ordre, l'accès du Tunnel du Pas de l'Echelle est interdit pour cause d'éboulements.
- ARTICLE 2 : Cet arrêté sera affiché et des panneaux "ENTREE INTERDITE" et "PASSAGE DANGEREUX" seront installés à l'entrée du dit tunnel.
- ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à :
- Mr Le Sous-Préfet de ST-JULIEN-EN-GENEVOIS,
- Mr Le Chef de Brigade de Gendarmerie de REIGNIER,
- Mr Le Garde-Champêtre,
qui seront chargés chacun en ce qui les concerne de son exécution.

Fait à MONNETIER-MORNEX,
le 24 avril 1996

Le Maire,

